

IL FAUT TOUT UN VILLAGE

Agir et plaider pour la réussite scolaire des enfants protégés : une priorité pour SOS Villages d'Enfants

L'INVITÉ

BORIS CYRULNIK :
« Sécuriser et donner du sens »

Le
BPE

**LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

21,00 €

DOSSIER

ÉCOLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : "PEUT MIEUX FAIRE"

Une publication proposée par :



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

En collaboration avec :



N° 140-143
Automne 2023

Rien après les émeutes ?



DIDIER LESUEUR

Rédacteur en chef du BPE
Délégué général de l'Odas

Quelques semaines après les émeutes qui ont secoué notre pays entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, les élus locaux de l'association « Ville et Banlieue » ont rendu public le 18 octobre 2023 « l'appel de Lyon¹ ». Ils s'inquiétaient d'une prise en compte de ces événements dans les politiques publiques qui se faisait attendre.

Quelques jours avant, soixante élus communaux ont publié une tribune² appelant notamment à des services publics de même niveau dans les quartiers politique de la ville qu'ailleurs et s'inquiétaient de la jeunesse d'une partie des émeutiers. Ils soulignaient particulièrement « l'enjeu d'éducation et de vivre ensemble » et que l'école, l'engagement citoyen et la prévention étaient trois des leviers énumérés comme réponse adaptée.

Cette tribune également très orientée vers l'urbain n'omet pas de mentionner le rural. À juste titre comme le confirme un récent rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration et de l'Inspection générale de la justice³ sur cette brusque flambée de violence.

Ce rapport évoque bien sûr la très grande violence des émeutes, très organisée et sans commune mesure avec celles de 2005, avec des agressions à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité

publique dont, et c'est inédit, des élus locaux. Mais surtout, c'est l'ampleur de cette flambée qui touche une grande partie des territoires, bien au-delà des quartiers : près d'un quart des condamnations au pénal concerne des jeunes habitants des communes rurales.

Cette large diffusion rappelle brutalement que les multiples dispositifs mis en œuvre dans les différents champs des politiques publiques ne suffisent pas à constituer un projet de société susceptible d'assurer la cohésion de la société. Il faut donc réintroduire des approches plus collectives. Très concrètement, pour les plus jeunes, rien de décisif ne sera possible si nous ne construisons pas des repères éducatifs partagés. Ce qui revient à sortir l'éducation de la sphère exclusivement privée et d'introduire des logiques plus coopératives avec les parents et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés. C'est la seule voie pour faire de l'éducation, l'affaire de tout un territoire.

1 - « Faisons République ensemble – Nos quartiers ne sont pas un problème, ils sont la solution ».

2 - Tribune publiée le 22 septembre.

3 - « Mission d'analyse des profils et des motivations des délinquants interpellés à l'occasion de l'épisode de violences urbaines (27 juin – 7 juillet) » – Août 2023.

so m m a i r e

En bref :	3
Événement : Deux jours pour 1 000 jours.....	7
L'invité du numéro : Boris Cyrulnik : « Sécuriser et donner du sens ».....	12
Dossier : École et Protection de l'enfance : « Peut mieux faire ».....	16
Il faut tout un village : Agir et plaider pour la réussite scolaire des enfants protégés : une priorité pour SOS Villages d'Enfants.....	26
Portraits croisés :	34
Speak ! : Au-delà de libérer la parole, c'est l'action que nous devons libérer :.....	36
Parlons d'eux ! : « On est là pour vous ».....	38

Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous : assises@lejas.com

■ LE NOUVEAU PLAN DU GOUVERNEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, se tenait le troisième comité interministériel à l'enfance, destiné à impulser et à coordonner l'engagement du gouvernement sur le sujet, en présence de onze ministres et secrétaires d'Etat. La Première ministre Élisabeth Borne a dévoilé le nouveau plan du gouvernement pour lutter contre les violences faites aux enfants.

Il compte 22 mesures, dont le recrutement d'agents dans les différents dispositifs d'urgence et d'accompagnement, notamment pour recueillir les témoignages reçus au 119 (la ligne d'urgence pour signaler un enfant disparu ou maltraité), au 3018 (la ligne harcèlement scolaire et cyberharcèlement) et sur la cellule dédiée aux violences sexuelles dans les clubs sportifs, signal-sport. L'OFMIN, office chargé des violences faites aux mineurs verra aussi ses effectifs augmenter. Ce dernier devrait passer d'une trentaine de policiers et gendarmes à 85 d'ici à deux ans. Dans le sillage des recommandations de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), le plan prévoit aussi - sans encore en préciser les modalités - le déploiement, auprès des professionnels de l'enfance, d'un vaste plan de formation aux violences, y compris aux violences sexuelles.

Concernant la prévention des violences, l'accent est remis sur le soutien à la parentalité à l'instar des annonces du plan précédent autour des « 1000 premiers jours ». Mais à ce stade, les projets se cantonnent pour l'essentiel à des campagnes de communication annuelles...

Concernant les jeunes accompagnés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, un fonds de 15 millions d'euros consacrés à la « scolarité protégée » a été annoncé. Celui-ci pourrait contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques particulières rencontrées à l'école par les mineurs confiés (voir dossier page 16 et suivantes).

Pour ces derniers, la première ministre a aussi annoncé que, dorénavant, lorsqu'ils quitteront le dispositif à 18 ans, ils recevront sans démarche à faire une enveloppe de 1 500 euros. Cette annonce est celle qui a suscité le plus de critiques, les acteurs arguant qu'en remplaçant, avec ce nouveau dispositif, le système actuellement existant du pécule accumulé au long du parcours à l'ASE, les jeunes concernés pourront perdre jusqu'à 3000 euros...

Enfin, elle a annoncé la nomination de dix « délégués

départementaux à la protection de l'enfance » placés auprès des préfets « pour coordonner l'intervention des acteurs de l'État ». Un dispositif qui a « vocation à être généralisé »...

À ce stade le plan a plutôt été accueilli par de la déception, parfois de la colère, notamment du côté de certains porte-voix des anciens mineurs confiés...

Il est vrai qu'il est assez loin des attentes exprimées récemment par plusieurs départements et acteurs associatifs réclamant une stratégie interministérielle ambitieuse ou encore un plan Marshall pour la protection de l'enfance (voir ci-dessous).

■ LE TERRAIN RÉCLAME PLUS D'AMBITION



La délégation menée par Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde et président du groupe de Gauche de Départements de France.

La rentrée 2023 avait en effet été marquée par plusieurs interpellations sur la gouvernance de la protection de l'enfance. Le coup d'envoi avait été donné le 31 août avec la lettre ouverte de 25 présidents de départements de gauche à Charlotte Caubel réclamant « une stratégie interministérielle ambitieuse » et l'organisation d'États généraux de la protection de l'enfance. Une semaine plus tard (photo), Charlotte Caubel recevait une délégation de ces élus, en se disant ouverte à l'idée d'États généraux, aux échelons départementaux avant un événement national. Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), le Conseil national de l'adoption (CNA) et le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), ont eux saisi le gouvernement pour demander de mettre en place un « plan Marshall » pour la protection de l'enfance avant de présenter une série de « mesures immédiatement applicables ». Dans une interview au *Figaro* le 11 octobre dernier, la Secrétaire d'État chargée de

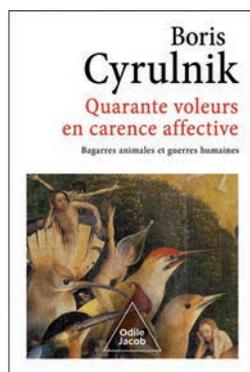
l'Enfance déclarait même que la recentralisation de l'ASE était « envisageable ». Mais amendait son propos six jours plus tard dans La Gazette, se disant « convaincue que l'État ne ferait pas mieux, nécessairement tout seul, et qu'il faut donc continuer cette coopération » avec les départements. Le conseil d'administration de la CNAPE (première fédération nationale d'associations de protection de l'enfant) ne voit pas, lui, d'un bon œil la perspective d'États généraux qualifiés « *d'événement tribune, long et complexe à organiser, visant à étayer des constats déjà connus et partagés (...)* Face à l'ampleur de la crise, la tentation est forte de rebattre entièrement les cartes de la gouvernance de la protection de l'enfance. Mais il faut regarder les problèmes en face : ils ne peuvent être résolus simplement par une nouvelle donne des responsabilités ».

■ JAMAIS SANS TOIT ?

Dans le baromètre « *Enfants à la rue* », l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) constatent que le nombre d'enfants « sans solution d'hébergement » est en augmentation de plus de 20 % par rapport à 2022. L'étude recense les personnes en famille n'ayant pas trouvé d'hébergement à la suite d'appel(s) au 115. Dans la nuit du 21 au 22 août, cela a représenté 3 735 personnes dont 1 990 étaient des enfants (480 de moins de 3 ans). Et 80 % d'entre elles assuraient avoir déjà dormi à la rue la veille. De son côté, la fondation Abbé Pierre a présenté un rapport sur les expulsions locatives des étudiants logés dans des résidences universitaires. Dénonçant 221 décisions d'expulsions ordonnées par des tribunaux administratifs entre janvier 2022 et février 2023, la fondation souligne que les Crous manquent de moyens et ne disposent pas du personnel ou des compétences juridiques nécessaires pour accompagner les étudiants expulsés et leur proposer un relogement.

■ « Quarante voleurs en carence affective. Bagarres animales et guerres humaines » : le nouveau Cyrulnik

Dans son nouveau livre, comme à son habitude, le neuropsychiatre s'y dévoile à la fois conteur, scientifique et « conseiller ». En comparant la vie des animaux à celle des humains, en s'appuyant sur la neuro-imagerie, il montre combien les êtres qui évoluent dans



une structure familiale appauvrie finissent presque toujours par transgresser les règles sociales (lire aussi notre interview dans ce numéro). « *Pendant les années de guerre, j'ai été privé de toute relation. Après la guerre, j'ai été placé dans une institution. Dans ce désert affectif, où la plupart des enfants s'éteignent, j'ai réussi à m'évader en découvrant les mondes animaux. Comme il n'y avait personne à rencontrer, je m'échappais par une déchirure du grillage pour aller parler au chien du voisin. Il m'accueillait avec joie quand je lui racontais mes malheurs. Ce chien m'a beaucoup aidé. Mes seules relations humaines, je les avais avec des bêtes. Est-ce la raison pour laquelle j'ai toujours pensé qu'en étudiant les animaux on pourrait mieux comprendre la condition humaine ?* ».

■ LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN 2035



À quoi pourrait ressembler la protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035 ? C'est sur cette ambitieuse question que s'est penché un collectif d'associations¹. Une démarche prospective initiée en septembre 2020, qui aborde l'évolution des publics et les modalités

d'intervention. L'étude, très riche, esquisse quatre scénarios des futurs possibles de la Protection de l'enfance. **Scénario 1** : « Un manque de coordination entre instances décisionnaires qui les conduit à un repli sur soi, sans stratégie nationale cohérente ».

Scénario 2 : « Une dynamique collégiale des institutions pour une harmonisation et une coordination renforcée des acteurs et des réponses ».

Scénario 3 : « Priorité donnée à la prévention et au soutien à la parentalité, désinstitutionnalisation des prises en charge ».

Scénario 4 : Une organisation, une approche, et une prise en charge de plus en plus « sanitaire » de l'aide sociale à l'enfance.

« *Ces scénarios globaux, écrivent les auteurs, n'ont pas vocation à prédire ce qui pourrait advenir, mais à éclairer le champ des possibles. Ils cherchent aussi à attirer l'at-*

tention sur des transformations vraisemblables des publics et des modalités d'accompagnement en Protection de l'enfance à horizon 2035 qui apparaissent particulièrement cruciales aux opérateurs. Ils sont donc nécessairement et volontairement archétypaux et clivés. Par ailleurs, ils ne sont pas exhaustifs et sont le résultat de choix, renseignés par les travaux d'analyse prospective réalisés. La réalité se situera donc très certainement à la croisée de plusieurs d'entre eux. »

À lire pour nourrir son inspiration dans un contexte particulièrement compliqué pour cette politique publique.

1- Apprentis d'Auteuil, Croix-Rouge Française, Futuribles, La Vie au Grand Air, SOS Villages d'Enfants, Uniopss

■ L'ONPE CHERCHE... DES CHERCHEURS



En avril 2024, l'ONPE lancera un réseau des jeunes chercheurs en protection de l'enfance. Celui-ci aura pour objectifs d'encourager l'interconnaissance entre jeunes chercheurs et avec l'ensemble de la

communauté de la protection de l'enfance, de favoriser le partage des savoirs, de promouvoir les travaux et les événements portés par les jeunes chercheurs. « Ce réseau national et interdisciplinaire, écrit l'institution, est destiné aux doctorants et jeunes docteurs, toutes disciplines confondues, ayant soutenu leurs thèses il y a moins de cinq ans et travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'adoption ou de l'accès aux origines personnelles ». Les doctorants et jeunes chercheurs en protection de l'enfance sont invités à s'inscrire sur la liste de diffusion qui donnera toutes les actualités sur ce réseau et pour être conviés à la journée de lancement.

Rens. : <https://forms.office.com/e/AvyaxJPb5f>

■ L'INCESTE EN CHIFFRES

Tandis que la Civiise rappelait le 20 novembre que 160 000 enfants enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France, l'association « Face à l'inceste » présentait les résultats de son étude sur le déni dans les familles concernées. Il en ressort que :

- 95 % des agresseurs sont des hommes et 5 % sont des femmes ;



- 48 % des agressions sont commises par des ascendants (père : 36 % ; grand-père : 10 %) ;
- 19 % des agressions sont commises par le frère, 11 % par l'oncle, 9 % par le beau-père et 6 % par le cousin ;
- 1/3 des victimes ont révélé les faits à leur famille avant l'âge de 18 ans et plus de la moitié avant l'âge de 25 ans. Enfin, plus de 7 parents sur 10 ont une attitude négative lorsque la victime révèle l'inceste, moins de 2 parents sur 10 ont essayé de protéger la victime et seulement 5 % des pères et 6 % des mères vont porter plainte.

■ « Éduc, un métier sur le fil du rasoir » de Sophie Moreau



Sophie Moreau est éducatrice à la PJJ depuis 2018 au sein d'une unité éducative d'hébergement collectif en Ile-de-France et intervient dans des dispositifs de formation professionnelle. Dans ce récit écrit à la première personne, elle présente la protection judiciaire de la jeunesse en incluant l'ensemble des acteurs concernés par l'accompagnement éducatif : les équipes éducatives,

les partenaires et les familles des jeunes. Elle explore la dimension collective de la relation éducative dans un foyer de la PJJ, porte un regard sans concessions sur les difficultés du travail en équipe, sur les illusions d'un accordage des visions éducatives selon le seul intérêt de l'enfant, sur la singularité de la place de la « femme-éducatrice » auprès de groupes d'adolescents, sur les liens entre la délinquance et la psychiatrie pour des mômes aux parcours chaotiques, sur l'impact des vécus parentaux sur le devenir de ces mineurs... tout en proposant une réponse éducative décalée au quotidien. ■



1 000 jours sur 2 jours

Retour sur des Assises de la Protection de l'Enfance particulièrement instructives

Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont ceux qui courent du quatrième mois de grossesse aux deux ans révolus de l'enfant. Cette période cruciale dans le développement de chaque être humain, fut le fil rouge de la XVI^e édition des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance, très éclairante pour les acteurs intervenant auprès de l'enfant, quelle que soit leur discipline, sur ce qui se joue chez les nouveaux nés au regard de leur vie future.

Deux jours c'est bien peu pour traiter de 1 000. Mais aux dires de la plupart des participants ce fut néanmoins extrêmement formateur. *«Je n'aurais jamais imaginé que les neurosciences mesuraient si précisément l'impact du stress de la mère sur le développement cérébral d'un fœtus. On n'est plus dans des affirmations approximatives, ça fait vraiment réfléchir sur les actions à mettre en place dès*

la grossesse», témoigne Pauline, éducatrice, lors d'une pause entre deux tables rondes. Travailleurs sociaux, inspecteurs ASE, chefs de service éducatifs, psychologues, mais aussi médecins, sage-femmes, puéricultrices... ils étaient 2300 à assister à la XVI^e édition des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance. *«C'est rare de trouver sur un même plateau des chercheurs, des médecins, des psychiatres, des artistes, des responsables*

éVéNemeNt



politiques, associatifs, des personnes concernées...», s'enthousiasme Sylvie, infirmière puéricultrice dont c'est la « première fois » aux Assises. « Ça permet d'apprendre beaucoup de choses en croisant les regards. Et puis cela permet aussi de se rapprocher d'autres professionnels que l'on croise souvent dans des situations d'urgence ou de tensions et qu'on connaît au fond très peu, dont on se méfie même parfois ». Éric, référent ASE, confirme : « Ce rendez-vous est un formidable temps de partage d'expériences, de reconnaissance mutuelle, mais aussi une respiration dans des quotidiens très lourds. On repart regonflés surtout quand on écoute les jeunes qui témoignent de leur parcours et qui nous ont montré tant de talent ».

Comme chaque année, les Assises ont en effet laissé une place très importante à la participation des anciens mineurs confiés dans les tables rondes pour livrer leur regard sur la protection de l'enfance, mais aussi entre les tables rondes, lors des temps conviviaux pour montrer leurs talents artistiques notamment (voir infra).

BORIS CYRULNIK "LE PATRON" DE CETTE ÉDITION

« Y'a pas à dire, c'est toujours lui le patron ! ». C'est l'expression de Xavier, un moniteur éducateur, ancien mineur confié, à l'issue de la première séquence. L'événement était ouvert par Boris Cyrulnik, neuropsychiatre que l'on ne présente plus et qui a donné son nom à la Commission

des 1000 jours qu'il a présidé en 2021 à la demande du Président de la République. Et, son intervention en ouverture des Assises sur ce que montrent les neurosciences sur l'impact des 1000 premiers jours dans le développement de l'enfant, fut en effet particulièrement riche et éclairante. C'est pourquoi nous la reproduisons en intégralité en page 12 de ce numéro. Après lui, le Pr Laurent Storme, le Dr Lauriane Vulliez, le Dr Daniel Rousseau, et le chercheur québécois George Tarabulsky ont également captivé l'auditoire en développant divers points soulignés par le célèbre neuropsychiatre : l'impact du stress des parents sur le développement du bébé, les effets des modes de vie, de l'environnement, mais aussi l'importance de disposer de figures d'attachement sécurisantes, ou encore le rôle des acteurs de la prévention afin d'agir au plus vite autour de l'enfant en situation de vulnérabilité. Laurent Storme, pédiatre au CHU de Lille, coordinateur du projet fédératif hospitalo-universitaire 1 000 jours pour la santé a invité à hiérarchiser les recommandations « pour ne pas renforcer le stress parental que peut générer une multiplication de ces recommandations ». George Tarabulsky a, pour sa part, illustré l'importance de la qualité des interactions entre le bébé et ses parents dans ses premières années de vie. « Les enfants sont équipés pour gérer beaucoup d'imprévisibilités de la part de leurs parents, mais plus le parent est prévisible, mieux ce sera pour lui, car plus il saura